



## **GRAND JEU DU VILLAGE DU PERE NOEL**

#### REGLEMENT

## Article 1

La VILLE DE CREUTZWALD et le Syndicat d'Initiative, organisent un jeu gratuit et sans obligation d'achat du samedi 11 au mardi 21 décembre 2021.

## Article 2

Pour participer, il suffit de **remplir le formulaire** qui se trouve sur **l'application mobile de la Ville de Creutzwald téléchargeable gratuitement sur Play Store ou Apple Store**, en composant le mot avec les lettres cachées situées dans les chalets des exposants..

## **Article 3**

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul. Le numéro de téléphone est obligatoire.

#### **Article 4**

Il ne sera accepté qu'un seul formulaire par numéro de téléphone.

#### Article 5

L'organisateur du jeu ne saurait en être tenu pour responsable si l'opération devait être modifiée, écourtée, reportée ou annulée en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Ils se réservent le droit de modifier ce règlement et l'information serait transmise immédiatement par voie d'affichage au Village du Père Noël, square de la Bisten à Creutzwald.

# Article 6

La dotation définie est constituée de deux entrées à Europa-Park, 1 séjour au Clos des Délices à Ottrott et 1 stage de pilotage. Ces lots ne seront ni payés en valeur, ni échangés.

### Article 7

Le tirage au sort des gagnants sera effectué le mercredi 22 décembre 2021 à 18h au Village du Père Noël en présence des gagnants. En cas d'absence d'un gagnant, celui-ci sera contacté uniquement par téléphone.

# Article 8

Le simple fait de participer implique l'entière acceptation de ce règlement et que toute difficulté qui pourrait survenir sera tranchée par la Ville de Creutzwald et le Syndicat d'Initiative dans le respect des règles et réglementations existantes.

## **Article 9**

Les participants autorisent par avance la publication éventuelle de leurs noms, voire de la reproduction de leur photographie dans la presse ou autre média pour toute action liée à cette opération.

# Article 10

Toute personne désirant obtenir le règlement peut le demander par courrier auprès de la Ville de Creutzwald.